

Formulaire de demande d'un/e versement anticipé/mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement

IDENTITÉ DE LA PERSONNE ASSURÉE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Etat civil :
Téléphone :	Email :
TVDE DE DEL MANDE	
TYPE DE DEMANDE	la 2ème domando dans un intervallo d'un an
projection sans engagement (des frais sont facturés dès la 3ème demande dans un intervalle d'un an)	
demande ferme (veuillez vous acquitter des frais de dossier de CHF 250/500 mentionnés sous « déclaration »)	
☐ pour un versement anticipé	
pour une mise en gage	
INFORMATIONS RELATIVES A LA PRESTATION SOLLICITEE	
Je souhaite bénéficier d'un/e versement anticipé/mise en gage pour :	
☐ financer ma part de propriété d'un logement¹ (min. CHF 20'000)	
☐ rembourser la dette hypothécaire de mon logement¹ pour ma part de propriété (min. CHF 20'000)	
☐ financer des travaux² pour ma part de propriété d'un logement¹ (min. CHF 20'000)	
☐ financer l'acquisition de parts sociales d'une coopérative de construction et de logement¹ (aucun minimum)	
☐ financer l'acquisition d'actions d'une société anonyme de locataires (aucun minimum)	
Montant sollicité : CHF	Date de versement sollicitée :
¹ le logement doit servir aux propres besoins de l'assuré/e e habituel	et constituer son lieu de domicile ou de séjour
² seuls certains travaux de gros œuvre visant à maintenir la tolérés	valeur du bien ou à agrandir la surface habitable sont
OBSERVATIONS	

DÉCLARATION

Le/la soussigné/e déclare avoir pris connaissance du règlement d'encouragement à la propriété du logement, ainsi que de la directive concernant la facturation des frais de gestion d'assurance et en accepte expressément les conditions. Il/elle a notamment pris acte des conditions suivantes : dès la troisième demande de renseignements déposée dans un intervalle de temps de moins d'un an entre chaque simulation, des frais sont facturés pour chaque nouvelle demande ; pour toute demande formelle de versement anticipé, il est facturé CHF 500 de frais (CHF 250 s'il s'agit d'un second versement anticipé auprès de CAP Prévoyance pour un même logement et CHF 250 par personne si la demande est déposée par des assurés mariés ou concubins). Le paiement des frais est dû indépendamment du fait que le versement ait finalement lieu, et est une des conditions nécessaires au traitement de la demande de versement anticipé. La demande ferme n'est traitée qu'à réception du justificatif de paiement

Formulaire de demande d'un/e versement anticipé/mise en page dans le cadre de L'EPL

Il/elle a par ailleurs pris acte que le montant sollicité ne peut pas être supérieur au prix d'acquisition diminué de l'emprunt hypothécaire ni excéder la part de propriété de la seule personne assurée, qu'un versement anticipé est exclu si le logement est grevé d'un droit d'usufruit, qu'en cas de versement anticipé pour un logement situé à l'étranger, un impôt à la source sera perçu sur le montant versé, et que la communication d'un projet n'entraîne pas la reconnaissance du droit à un versement anticipé.

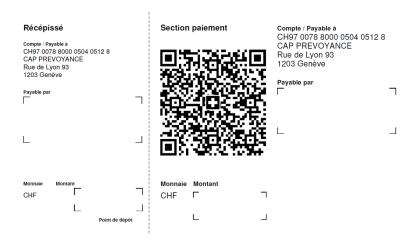
CAP Prévoyance ne procède qu'à **un** seul paiement **par mois**, selon les mêmes dates valeurs que le paiement des pensions. Le dossier **complet** de la personne assurée, accompagné de l'ensemble des pièces sollicitées, doit parvenir **au plus tard 10 jours avant** le paiement mensuel.

Lieu et date	Signature de l'assuré/e

DOCUMENTS À ANNEXER

- Justificatif de paiement des frais de dossier de CHF 250/500 en cas de demande ferme

COORDONNEES DE PAIEMENT POUR LA PERSONNE AFFILIEE A LA CAISSE « VILLE ET COMMUNES »



COORDONNEES DE PAIEMENT POUR LA PERSONNE AFFILIEE A LA CAISSE « SIG »

